

CLAE et CLSH : deux espaces pour l'éveil de votre enfant

CLAE : Centres de Loisirs Associés à l'École

La Communauté de Communes du Bas Couserans a créé cinq CLAE (Caumont, Betchat, Prat, La Bastide du Salat, Mercenac). Ils sont tous gérés par le service Animation.



Les enfants du CLAE de Prat s'initient au cirque avec Mireille Bertrand.

Ils répondent à un besoin d'accueil et de garde des enfants durant les temps libres des journées scolaires. C'est-à-dire le matin avant l'école, le midi durant le repas et le soir après les cours.

Des activités (jeux, activités sportives, spectacles, ateliers de travaux manuels...) sont proposés par un animateur diplômé.

« Un rôle social et éducatif »

Ces CLAE ont aussi et surtout un rôle social et éducatif. Ils contribuent à l'aménagement des rythmes de vie des enfants. En aucun cas ils font figure de garderie ou de lieu où les animations sont sans liens avec l'éducation.

Les activités font l'objet de concertations avec l'école. Ce qui permet aux enseignants d'associer de nouveaux partenaires pour la réalisation du projet de l'école.

L'action éducative conduite dans le CLAE concourt aussi au développement psychomoteur intellectuel et affectif de l'enfant. Il favorise ainsi la réussite scolaire de l'enfant et son insertion sociale.

L'accessibilité à tous est assurée par des tarifs très abordables pour les familles.

Fonctionnement :

S'inscrire auprès des directeurs des différents CLAE

Tél. 05.61.96.47.34

Tarifs : 7€60 par trimestre pour un enfant

3€10 par trimestre pour les frères et sœurs.

CLSH : Centres de Loisirs Sans Hébergement

Deux directrices animent à Prat-Bonrepoux deux CLSH « Maternelles, primaires » et « adolescents ».

Ces centres de loisirs sont ouverts tous les mercredis, les petites vacances et une partie des vacances d'été.

Ils proposent une grande variété d'activités (sport, culture, jeux, camps...).

Ils ont un rôle complémentaire à celui de l'école et de la famille. Par la mise en œuvre d'actions et d'activités liées à l'initiative, l'expression, l'autonomie, la responsabilité etc, ils aident au développement culturel et social. L'enfant est acteur et force de propositions. Les animateurs les encouragent et les accompagnent ainsi dans la réalisation et la préparation de leurs projets.

Fonctionnement :

S'inscrire au service Animation (mairie de Prat-Bonrepoux)

Tél. 05.61.96.47.34

CLSH « maternelles et primaires » :

Ouvert de 7h45 à 18h15 aux enfants de 3 à 11 ans, tous les mercredis (prévoir le pique-nique et le goûter) et durant les vacances à l'école de Prat-Bonrepoux.

Tarifs :

3€80 la 1/2 journée

6€90 la journée

10€ pour une

sortie exceptionnelle

2€30 le repas

uniquement pendant

les vacances.



CLSH « adolescents » :

Ouvert tous les mercredis après-midi et soirs, les vendredis soirs, et les samedis après-midi et soirs, et durant les vacances scolaires pour les 12-18 ans.

Tarifs : 6 € par trimestre et 23 € par an. (Selon certaines activités exceptionnelles, le coût peut être plus élevé).

le Projet Educatif Local :

Qu'est-ce que c'est ?

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire et son épanouissement. Le projet éducatif local (PEL) permet donc d'organiser et de structurer l'accueil en temps périscolaire et extra scolaire de manière à offrir à la population un accueil de qualité. Il garantit ainsi l'égal accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et au sport dans toutes leurs dimensions.

Comment fonctionne t-il ?

Un contrat éducatif local (CEL) associe conjointement la Communauté de Communes, l'Etat, les acteurs éducatifs locaux, les associations, les familles et les jeunes autour d'un projet commun d'éducation. Chaque projet éducatif local retenu bénéficie ensuite de moyens et de financements de l'Etat.

Puis ce projet précise par l'intermédiaire d'une coordonnatrice les modalités d'organisation et le déroulement des activités proposées.

Que comprend le contrat éducatif local signé avec la Communauté de Communes du Bas-Couserans ?

Il propose :

- d'organiser un accueil éducatif de qualité, cohérent et accessible aux enfants de toutes les communes,
- de diversifier les propositions éducatives en particulier dans le domaine culturel,
- de faciliter la mobilité et l'initiative des jeunes,
- de mutualiser les compétences et les outils avec les CEL environnants et,
- de favoriser le partenariat avec les associations locales et les écoles.